

Ville de Montréal
Système de gestion des décisions des instances
Sommaire décisionnel

Identification		Numéro de dossier : 1239981001
Unité administrative responsable	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction aménagement des parcs et espaces publics , Réalisation	
Niveau décisionnel	Conseil municipal	Au plus tard le 2023-05-15
Charte montréalaise des droits et responsabilités / Sommet	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie	
Compétence d'agglomération / Contrat de ville	Ne s'applique pas	
Projet	-	
Objet	Accorder un contrat à Pincor Ltée pour la fourniture et l'installation d'un pavillon d'accueil transitoire au parc Angrignon, dans l'arrondissement Le Sud-Ouest - Dépense totale de 1 526 428,41 \$, taxes incluses (contrat : 1 315 886,56 \$ + contingences 131 588,66 \$ + incidences 78 953,19 \$) - Appel d'offres public 23-6103 - 2 soumissionnaires	

Contenu

Contexte

D'une superficie de 96 hectares, le parc Angrignon est l'un des grands parcs urbains qui composent le Réseau des grands parcs de Montréal. Très convoité, ce parc est situé dans l'arrondissement Le Sud-Ouest.

Le parc est actuellement dépourvu de toilettes permanentes. Les bâtiments existants nécessitent des travaux de réaménagement majeurs et sont fermés au public. Des toilettes chimiques ont été installées temporairement, mais elles présentent des inconvénients et génèrent beaucoup de plaintes. Également, la clientèle demande un chalet de ski de fond pour se réchauffer l'hiver.

En attendant la rénovation des bâtiments existants du parc, il est ainsi souhaité d'installer un pavillon transitoire avec des toilettes et un local communautaire pour le ski de fond.

Il est à noter que le parc Angrignon est une aire de nidification des oiseaux migrateurs et des oiseaux de proie, ce qui limite les travaux bruyants entre le mois de mars et le mois d'août. Par conséquent, afin de pallier ces contraintes, le projet de bâtiment transitoire a été scindé en deux phases :

- Phase 1 : préparation du site;
- Phase 2 : fourniture et installation d'un bâtiment préfabriqué.

Le présent contrat concerne la phase de fourniture et installation d'un bâtiment préfabriqué, la préparation du site étant terminée. Les documents d'appel d'offres ont été préparés par le consortium Cimaïse inc./MLC inc. via une entente-cadre du Service de la gestion et de la planification des immeubles (SGPI).

Processus d'adjudication

Le processus suivi dans ce dossier est un appel d'offres public ouvert à tous les entrepreneurs répondant aux exigences des clauses administratives incluses au cahier des charges.

L'appel d'offres a été lancé le 1^{er} mars 2023 et devait se terminer le 30 mars 2023. L'addenda 2 a reporté

l'ouverture des soumissions au 6 avril 2023. La durée initiale était donc de 29 jours, mais la durée réelle a été de 36 jours.

L'appel d'offres a été publié sur le site Internet de la Ville de Montréal et sur celui du Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO) durant toute la période d'appel d'offres. Il a aussi été publié dans le journal Le Devoir.

Trois addendas ont été émis et rendus disponibles aux preneurs du cahier des charges dans les délais prescrits :

#	Date	Portée
1	14-03-2023	Précisions additionnelles aux plans
2	17-03-2023	Précision additionnelles aux plans, modification au bordereau de soumission et report de la date d'ouverture des soumissions au 6 avril 2023
3	30-03-2023	Précisions additionnelles aux plans

Les addendas n'ont pas eu d'impact sur le prix.

Les soumissions sont valides 90 jours suivant la date d'ouverture, soit jusqu'au 5 juillet 2023.

Décision(s) antérieure(s)

CM22 1463 - 19 décembre 2022 - Accorder un contrat à Eurovia Québec Construction inc. pour la réalisation de travaux préparatoires pour l'aménagement d'un bâtiment d'accueil transitoire au parc Angrignon, dans l'arrondissement du Sud-Ouest - Dépense totale de 303 819,85 \$, taxes incluses (contrat : 233 707,58 \$ + contingences : 46 741,51 \$ + incidences : 23 370,76 \$) - Appel d'offres public 22-6754 (2 soum.).

CG21 0606 - 30 septembre 2021 - Conclure trois ententes-cadres pour une période de trois ans avec une option de prolongation de 12 mois, pour les services professionnels en architecture et ingénierie, avec les firmes suivantes : LOT 1 - Le consortium Cimaïse inc./MLC inc. - montant estimé de 4 504 259,17 \$; LOT 2 - Riopel Dion St-Martin inc. - montant estimé de 2 737 808,02 \$; LOT 3 - Groupe Marchand Architecture et Design inc. - montant estimé de 5 059 769,70 \$, toutes taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 21-18837 - (4 soumissionnaires).

Description

Le présent dossier vise l'octroi d'un contrat pour la fourniture et l'installation d'un pavillon d'accueil transitoire préfabriqué au parc Angrignon, situé dans l'arrondissement Le Sud-Ouest. Les travaux comprennent notamment :

- Construction d'un chalet de parc en modules préfabriqués incluant six toilettes et une salle communautaire chauffée;
- Construction d'une rampe et d'une passerelle;
- Construction d'un système de ventilation et de plomberie;
- Construction d'éclairage, de prises et services;
- Réfection des surfaces du terrain et drainage.

Pour ce projet, un montant de 131 588,66 \$, taxes incluses, représentant 10 % du montant forfaitaire, est requis à titre de budget de contingences. Ce montant est nécessaire afin de faire face aux imprévus qui pourraient surgir durant la réalisation des travaux, dont des conditions de site inattendues lors des travaux d'excavation et de remblai.

En ce qui a trait au budget d'incidences, un montant de 78 953,19 \$, taxes incluses, représentant 6 % du montant forfaitaire, est requis. Ce montant est nécessaire afin de couvrir les frais affectés au contrôle qualitatif et à diverses expertises techniques, dont la gestion des sols et autres dépenses incidentes.

Conformément à l'article 5.1.14.3.b du Cahier des clauses administratives générales en vigueur pour le présent contrat, des pénalités journalières de 1 000 \$, excluant les taxes, seront appliquées si les délais de réalisation des travaux ne sont pas respectés.

Justification

Sur les neuf preneurs du cahier des charges, deux ont déposé une soumission (22 %) et sept n'ont pas déposé de soumission (78 %).

Sur les neuf preneurs du cahier des charges, cinq sont des entrepreneurs généraux, trois sont des entrepreneurs spécialisés qui agissent comme sous-traitant et le dernier est une association de constructeurs. Sur les cinq preneurs du cahier des charges qui sont entrepreneurs généraux, deux ont déposé une soumission (40 %).

Les soumissions déposées se sont avérées conformes.

SOUSSIONS CONFORMES	PRIX SOUMIS (taxes incluses)	AUTRES (Contingences) (taxes incluses)	TOTAL (taxes incluses)
Pincor Ltée	1 315 886,56 \$	131 588,66 \$	1 447 475,22 \$
Afcor construction inc.	1 994 816,25 \$	199 481,63 \$	2 194 297,88 \$
<i>Dernière estimation réalisée par la firme chargée d'élaborer les documents d'appel d'offres (\$)</i>	<i>1 243 313,00 \$</i>	<i>124 331,30 \$</i>	<i>1 337 644,30 \$</i>
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme – estimation)</i>			109 830,92 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>			8,2 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse – la plus basse)</i>			746 822,66 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			51,6 %

L'écart entre la plus basse soumission conforme et l'estimation fournie par la firme chargée d'élaborer les documents d'appel d'offres est de 109 830,92 \$, soit 8,2 %.

L'écart entre la plus basse soumission conforme et la deuxième plus basse soumission est de 746 822,66 \$, soit 51,6 %. L'écart le plus important, soit de 402 334 \$, est observé à l'item "Modules de bâtiments préfabriqués". Il est explicable par une grande demande dans la fourniture de bâtiments préfabriqués, notamment dans le marché des écoles. Si on ne tient pas compte de cet item, l'écart entre les deux soumissions serait réduit à 15 %.

Les vérifications requises ont été faites afin de valider que l'adjudicataire recommandé :

- n'est pas inscrit au registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA);
- n'a pas de restriction imposée sur son permis de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ);
- n'est pas rendu non conforme en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle de la Ville de Montréal et n'est pas sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant.

L'autorisation à contracter délivrée par l'Autorité des marchés publics (AMP) n'est pas requise pour ce contrat, car celui-ci n'est pas visé par la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics.

Sur la base de cette analyse, le SGPMRS considère approprié d'octroyer le contrat à Pincor Ltée, plus

bas soumissionnaire conforme.

En conformité avec l'encadrement administratif portant sur l'évaluation du rendement des adjudicataires, puisque la dépense nette de ce contrat d'exécution de travaux est supérieure à 1 000 000 \$, une évaluation du rendement sera effectuée.

Aspect(s) financier(s)

Le coût du contrat à octroyer est de 1 447 475,22 \$, taxes incluses, incluant un montant de 131 588,66 \$, taxes incluses, pour les contingences (10 %). Le coût total brut du contrat est ainsi de 1 315 886,56 \$, taxes incluses.

La dépense maximale à considérer est donc de 1 526 428,41 \$, taxes incluses, car le montant requis pour les dépenses incidentes est de 78 953,19 \$, taxes incluses. Les incidences représentent 6 % de la valeur du contrat.

Le montant taxes incluses sera réparti de la façon suivante :

- Un montant de 1 315 886,56 \$ (1 201 579,82 \$, net de ristournes) pour les travaux;
- Un montant de 131 588,66 \$ (120 157,98 \$, net de ristournes) pour les contingences de construction;
- Un montant de 78 953,19 \$ (72 094,79 \$, net de ristournes) pour les incidences.

Un montant maximal de 1 393 832,60 \$ (net de ristourne) sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale #7720028 - 20-028 Réam.parcs/maintien actifs CM20 0671 :

- Nom de Projet : Angrignon - Fourniture et installation - Pavillon d'accueil transitoire;
- Projet INVESTI : 34316 : Programme de réhabilitation du parc Angrignon;
- Requérent : SGPMRS - 3101;
- Exécutant : SGPMRS - 3101.

La dépense sera imputée comme suit :

	2023	2024	Ultérieur	Total
SGPMRS : 20-028 Réam.parcs/maintien actifs CM20 0671	1 324 140,97 \$	69 691,63 \$	0 \$	1 393 832,60 \$

Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre.

Montréal 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

Développement durable

Impact(s) majeur(s)

Le calendrier de réalisation des travaux a été élaboré en conformité avec les lois de protection de la faune, qui permettant des travaux à certaines périodes de l'année seulement, et comportant des arrêts de chantier au printemps et en été. Le report de l'octroi aurait pour effet de retarder d'une année complète la réalisation du projet et de retarder l'installation et la mise en service du bâtiment transitoire.

Le projet est très attendu par la population et les organismes ayant à coeur le développement du parc.

Impact(s) lié(s) à la COVID-19

Les documents d'appel d'offres incluent des clauses reliées à la pandémie de la COVID-19.

Opération(s) de communication

Une opération de communication est élaborée en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

Calendrier et étape(s) subséquente(s)

Étapes d'approbation du dossier décisionnel :

- Comité exécutif : 3 mai 2023
- Conseil municipal : 15 mai 2023

Étapes suivantes :

- Ordre de débiter les travaux : juin 2023
- Durée des travaux : juin 2023 à décembre 2023

Échéancier initial de réalisation du projet

Début: 2023-06-01

Fin: 2023-12-15

Conformité aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Validation

Intervenant	Sens de l'intervention
Autre intervenant	Sens de l'intervention

Parties prenantes Marie-Claude SEGUIN Mark LAVOIE Jean-Francois DUPRE	Services Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports Le Sud-Ouest Service de l'expérience citoyenne et des communications
Responsable du dossier Mathieu BEAUREGARD ingenieur(e) Tél. : 438-823-9915 Télécop. :	Endossé par: Jasmin CORBEIL c/d realisation des projets - grands parcs Tél. : 514-820-7092 Télécop. : Date d'endossement : 2023-04-13

Approbation du Directeur de direction Martin BOULIANNE Directeur Tél. : 514-214-0922 Approuvé le : 2023-04-17 19:04	Approbation du Directeur de service Louise-Hélène LEFEBVRE directeur(trice) Tél. : 514.872.1456 Approuvé le : 2023-04-19 15:29
---	--

Numéro de dossier : 1239981001